



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 17 décembre 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. GRANDGUILLAUME

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Alain MILLÔT	M. Alain LINGER
M. Pierre PRIBETICH	M. Benoît BORDAT	M. Pierre LAMBOROT
M. Jean ESMONIN	M. Joël MEKHANTAR	M. Louis LAURENT
M. Gilbert MENUET	M. Christophe BERTHIER	M. Roland PONSAA
Mme Colette POPARD	M. Philippe DELVALEE	Mme Christine MASSU
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Anne DILLENSEGER	M. Michel FORQUET
M. Jean-François DODET	Mme Christine DURNERIN	M. Claude PICARD
M. François DESEILLE	Mme Nelly METGE	M. Gaston FOUCHERES
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Pierre PETITJEAN
M. Patrick CHAPUIS	Mme Elisabeth BIOT	M. Nicolas BOURNY
M. Michel JULIEN	Mlle Christine MARTIN	M. Jean-Philippe SCHMITT
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Marie-Josèphe DURNET-	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Gérard DUPIRE	ARCHEREY	M. Gilles MATHEY
Mme Catherine HERVIEU	M. Alain MARCHAND	Mme Françoise EHRE
M. Jean-Claude DOUHAÏT	M. Mohammed IZIMER	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Hélène ROY	M. Murat BAYAM
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Michel BACHELARD
M. Yves BERTELOOT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Rémi DELATTE
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Philippe BELLEVILLE
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Pierre SOUMIER	Mlle Stéphanie MODDE	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. André GERVAIS	M. Philippe CARBONNEL	

Membres absents :

M. José ALMEIDA	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Alain MILLOT
M. Jean-François GONDELLIER	M. Didier MARTIN pouvoir à Mme Jacqueline GARRET-RICHARD
M. Lucien BRENOT	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Michel ROTGER	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à Mme Colette POPARD
Mme Claude DARCIAUX	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER
M. Philippe GUYARD	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU
M. Gilles TRAHARD	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Traitement - DASRI - Actualisation des tarifs pour 2010

Par délibération en date du 17 décembre 2008, le Conseil de Communauté a fixé les tarifs de traitement des Déchets d' Activités de Soins à Risques Infectieux pour l'année 2009 :

- Traitement de DASRI y compris lavage / désinfection des bacs en provenance de zones autorisées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter :

- Apports de 0 à 1 tonne / mois : 460 € HT / tonne hors TGAP
- Apports de 1 à 40 tonnes / mois : 365 € HT / tonne hors TGAP
- Apports de 40 à 80 tonnes par mois : 330 € HT / tonne hors TGAP
- Apports de 80 à 125 tonnes par mois : 305 € HT / tonne hors TGAP
- Apports au-delà 125 tonnes par mois : 290 € HT / tonne hors TGAP

A ces tarifs s'ajoutent un coût de 15 € HT / tonne pour l'identification et la pesée des GRV si le collecteur ne souhaite pas effectuer ces opérations.

- Traitement de DASRI y compris lavage / désinfection des bacs en provenance de zones non autorisées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter mais suite à des arrêts pour panne ou maintenance d'autres unités de traitement.

- Apports de 0 à 5 tonnes / semaine : 365 € HT / tonne hors TGAP
- Apports de 5 tonnes à 15 tonnes / semaine : 330 € HT / tonne hors TGAP
- Apports au-delà 15 tonnes par semaine : 305 € HT / tonne hors TGAP

A ces tarifs s'ajoutent un coût de 15 € HT / tonne pour l'identification et la pesée des GRV si le collecteur ne souhaite pas effectuer ces opérations.

- **Forfait « bac contaminé radioactif »** : 400 € HT par GRV
- **Forfait « non conformité réglementaire des apports »** donnant lieu à l'établissement d'une fiche de suivi : 100 € HT par GRV

Il est proposé une actualisation des tarifs pour 2010 en intégrant des simplifications de tranches :

Après avis favorable,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- de fixer les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2010 :

- Traitement de DASRI y compris lavage / désinfection des bacs en provenance de zones autorisées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter :

- Apports de 0 à 20 tonne / mois : 330 € HT / tonne hors TGAP
- Apports au-delà 20 tonnes par mois : 293 € HT / tonne hors TGAP

A ces tarifs s'ajoutent un coût de 15 € HT / tonne pour l'identification et la pesée des GRV si le collecteur ne souhaite pas effectuer ces opérations.

- Traitement de DASRI y compris lavage / désinfection des bacs en provenance de zones non autorisées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter mais suite à des arrêts pour panne ou maintenance d'autres unités de traitement :

- Apports de 0 à 5 tonnes / semaine : 330 € HT / tonne hors TGAP
- Apports au-delà 5 tonnes par semaine : 293 € HT / tonne hors TGAP

A ces tarifs s'ajoutent un coût de 15 € HT / tonne pour l'identification et la pesée des GRV si le collecteur ne souhaite pas effectuer ces opérations.

- **Forfait « bac contaminé radioactif »** : 400 € HT par GRV
- **Forfait « non conformité réglementaire des apports »** donnant lieu à l'établissement d'une fiche de suivi : 100 € HT par GRV

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

21 DEC. 2009



Pour extrait conforme,
Le Président
Pour le Président



Convocation envoyée le 10 décembre 2009
Publié le 18 DEC. 2009
Déposé en Préfecture le